

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET

Présents : Thierry LASSALLE, Daniel JAGAULT, David CHOLLET, Richard CLEMENT, Christine DIGUE, Valérie MALEUVRE, Liliane NEVEU, Marie HAMON, Evelyne PRIME, Catherine COTTIER, Bruno BARREL et Caroline CROIXMARIE

Présents à partir de 20h30 : Jean-Pierre ETENDARD, Benoit BOURDEAU

Absent : M. LURTON

CONVENTION DU RPI

Le conseil municipal a été informé que la convention précédemment réalisée entre le RPI et la commune de Lalleu a été annulée. Une nouvelle convention fixant les modalités de participation financière des 3 communes pour le fonctionnement a été co-signée. Cette nouvelle convention sera mise en place dès le 1er septembre 2014.

Présents : 12 – Vote pour : 12

TARIF REPAS CANTINE

Suite à une augmentation des tarifs du CAT de Retiers fournissant les repas, le conseil municipal fixe le tarif suivant pour la rentrée 2014 à 3,50€ TTC le repas enfant.

Vote : 14 Pour

PART FIXE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil fixe à 96,53€ HT (soit 2% d'augmentation) la part de redevance d'assainissement et ce à compter du 1er janvier 2015.

Vote : 14 Pour

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal a modifié le projet de marché « Aménagement du bourg- tranche 2 » et demande la validation du devis de l'entreprise TPB d'un montant de 10 499,88€.

Pour honorer cette facture, il convient de prendre une décision modificative au budget :

Compte travaux : -12 000€

Compte aménagement du bourg : +12 000€

Vote : 14 Pour

ACHAT PARCELLE DE M. GUY DESRIVIERES ET DE LA SCI LAMELIE

Madame le maire informe que l'ancien Conseil Municipal suite aux travaux d'aménagement du bourg a souhaité acquérir deux parcelles appartenant à M. et Mme Guy DESRIVIERES et cadastrées :

section B n° 831 et contenance 3ca

section B n° 827 et contenance 40ca

ainsi qu'une parcelle de terre appartenant à la SCI l'Amélie et cadastrée :

section B n° 829 et contenance de 8ca

L'ancien Conseil Municipal avait proposé d'acquérir les parcelles pour 1€ le m² et que les frais étaient à la charge de l'acquéreur. Celui-ci ayant donné l'accord à M. Barrel, ancien Maire, de procéder à ces acquisitions de parcelles. Il y a lieu d'autoriser, Christine Digue, Maire, à procéder à la signature de ces actes.

Vote : 14 pour

DECISION MODIFICATIVE N°2

Suite à l'acquisition des parcelles précédemment nommées, il y a lieu de créer une opération d'investissement non prévue au budget primitif 2014.

Pour information, les frais de notaire s'élèvent à 1600€ pour 51€ d'achat des parcelles.

La DM n°2 s'impute de la façon suivante :

Compte travaux : -1700€

Compte SCI L'Amélie- DESRIVIERES +1700€

Vote : 14 pour

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE :

M. et Mme Quérel David souhaitent acquérir une parcelle de terre cadastrée B615, située rue des Hortensias et adjacente à leur terrain. Le Conseil Municipal décide de procéder à une enquête publique pour le déclassement du domaine public de la commune dans le domaine privé de la Commune d'une superficie 10a 75ca et pour la vente de cette surface à M ; et Mme Quérel David, acquéreur. Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 1€ le m2 et désigne Maître Branellec, notaire à Janzé pour rédiger l'acte. Les frais se rapportant à cette vente seront à la charge des acquéreurs. Mme Moutel Annie, domiciliée à Tresboeuf est nommée Commissaire Enquêteur. L'enquête publique se déroule du 16/07/14 au 30/07/14.

Vote 14 pour.

REFERENTE SECURITE ROUTIERE :

Evelyne Prime

Vote 14 pour